



MUNICIPALITÉ DE  
*Lac-Tremblant-Nord*

Séance ordinaire du conseil

Samedi le 6 mai 2017

**10h00**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

**MISE EN GARDE :** Il n'y a aucune obligation pour le conseil de débattre des sujets énumérés sur ce projet d'ordre du jour. Ce projet étant sujet à modification avant le début la séance. Un, ou plusieurs sujets pourraient en être retirés et d'autres pourraient y être ajoutés.

1. Constatation du quorum et légalité de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance (limitée à un maximum de 15 minutes);
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2017;
5. Ratification des paiements exécutés par chèque;
6. Rapport du maire concernant les activités du conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
7. Rapport du maire concernant les activités du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;
8. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
9. Avis de motion : *Aucun*
10. Adoption de règlement : premier projet de règlement modifiant le règlement 2013-03 relatif au zonage, afin d'y ajouter des normes interdisant entre autres, l'usage de sablière ou gravière;
11. Projets de résolution :
  - 11.1. Dépôt des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016;
  - 11.2. Protocole d'entente avec municipalité de Labelle – sentier du Mont-Gorilla;
  - 11.3. Aménagement du sentier Mont-Gorilla – attribution de contrat;
12. Rapport des comités :
  - 12.1. Comité des finances et administration – états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2017;
  - 12.2. Comité de consultation en urbanisme - Demande DPCAL170014 – Remblai/Déblai, matricule 1721-72-6936, lot 5 011 403 du cadastre du Québec;
13. Correspondance - *Aucune*
14. Affaires nouvelles;
15. Période d'intervention des membres du conseil;
16. Période de questions d'ordre générale aux citoyens (limitée à 15 minutes);
17. Clôture et levée de la séance.

**NOTE :** Les séances sont publiques et se tiennent au : 144, rue du Couvent Ville de Mont-Tremblant